ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE PARIS





Un comptable au travail en lettrine au folio 1 du compte de Mathieu Regnault, receveur général du Duc de Bourgogne pour l'année 1426-1427



Le scribe comptable des grains (- 1450)



Tablette comptable en cunéiforme archaïque

ECUE 61.1 3A

LA COMPTABILITE ET LA FABRIQUE DU VRAI

EXERCICES ET SUPPORTS

Frédéric KLETZ, CGS

(Chargés de PC : Johanna AYRAULT, Rémi BEULQUE, Jean GUIS, Bertrand PIGNAULT)

Février 2023

SOMMAIRE

<u>CAS N°1</u> : Révisions - Bilan et compte de résultat – Cas SANOFI S.A

<u>CAS N° 2</u>: Bilan et compte de résultat - Etablissement des tableaux comptables de fin d'année. Cas APELEX

<u>CAS N° 3</u>: Bilan et compte de résultat - Discussion sur la notion de résultat Cas MANIP

CAS N° 4: Initiation à la compta analytique. Cas DUBOIS.

CAS N° 5 : Comptabilité analytique. Cas CURIO

PLANNING (sous réserves de changements) :

1) 31/1 matin:

8h45-10h15 : Amphi intro

10h45 - 12h15 : PC1 - Exo 1 : obligatoire pour les VS-AST

2) 1er/2 matin:

8h45-10h15: PC2 - Exo 2: obligatoire pour les VS-AST

10h45 - 12h15 : PC3 - Exo 2 (suite)

3) 2/2 matin:

8h45-10h15: Amphi Provisions: obligatoire pour les VS-AST

10h45 - 12h15 : PC4 - Exo 3 : obligatoire pour tous

4) 3/2 matin:

8h45-10h15 : PC5 - Exo 4 : obligatoire pour tous

10h45 - 12h15 : PC6 - Exo 5 (si temps suffisant) : obligatoire pour tous

5) 17/2 ap.midi : exam

CAS N° 1: BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Le cas SANOFI S.A: Comptes annuels

- 1) Lire le bilan et compte de résultat de la société Sanofi SA
- 2) Remplir les trous de ses tableaux comptables, en vous aidant des extraits des annexes jointes.

3.4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Sanofi.

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sanofi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit. »

Les commissaires aux comptes

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2021

PricewaterhouseCoopers Audit Dominique Ménard - Stéphane Basset Alexis Hurtrel - Pierre Chassagne

ERNST & YOUNG et Autres

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général, et conformément aux principes généralement admis. Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Actif

Notes Au 31 décembre 2020 (en millions d'euros) Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles 5 Immobilisations financières 94 163 Actif immobilisé 94 432 Avances et acomptes versés sur commandes 13 Clients et comptes rattachés 13 Autres actifs circulants 13 13 483 Placements et dépôts à court terme 7 12 041 Disponibilités 709 Actif circulant 26 494 Comptes de régularisation actif 84 Primes de remboursement des obligations 51 Écart de conversion actif Total de l'actif 2 - 11 98

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2020
Capital social		
Primes		3 705
Réserves et report à nouveau		
Résultat		
Provisions réglementées		15
Capitaux propres	9	40 662
Autres fonds propres	10	15
Provisions pour risques et charges	11	560
Emprunts obligataires	12	
Emprunts et dettes financières divers	12	52 381
Fournisseurs et comptes rattachés	13	938
Autres passifs circulants	13	4 513
Banques créditrices	12	7
Dettes		79 818
Comptes de régularisation passif		_
Écart de conversion passif	2 - 11	104
Total du passif		

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles	4	139	166
Immobilisations corporelles	5		148
Immobilisations financières	6	94 163	112 183
Actif immobilisé		94 432	112 497
Avances et acomptes versés sur commandes	13		10
Clients et comptes rattachés	13		341
Autres actifs circulants	13	13 483	11 396
Placements et dépôts à court terme	7	12 041	7 959
Disponibilités		709	240
Actif circulant		26 494	19 946
Comptes de régularisation actif	8	84	348
Primes de remboursement des obligations		51	78
Écart de conversion actif	2 - 11	98	67
Total de l'actif		121 159	132 936

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Capital social			2 508
Primes		3 705	3 490
Réserves et report à nouveau			34 672
Résultat			(4 511)
Provisions réglementées		15	17
Capitaux propres	9	40 662	36 176
Autres fonds propres	10	15	15
Provisions pour risques et charges	11	560	843
Emprunts obligataires	12		23 760
Emprunts et dettes financières divers	12	52 381	65 872
Fournisseurs et comptes rattachés	13	938	685
Autres passifs circulants	13	4 513	5 478
Banques créditrices	12	7	18
Dettes		79 818	95 813
Comptes de régularisation passif		_	_
Écart de conversion passif	2 - 11	104	89
Total du passif		121 159	132 936

Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Notes	2020	2019
Produits d'exploitation	15	995	1 240
Chiffre d'affaires net			450
Autres produits		518	790
Charges d'exploitation	16	(2 699)	(2 456)
Autres achats et charges externes		(2 337)	(2 221)
Impôts, taxes et versements assimilés		(14)	(12)
Salaires et charges sociales		(26)	(26)
Dotations d'exploitation		(63)	(77)
Autres charges		(259)	(120)
Résultat d'exploitation		(1 704)	(1 216)
Résultat financier	17 - 18	2 240	(2 894)
Résultat courant avant impôts		536	(4 110)
Résultat exceptionnel	19	7 656	(393)
Impôts sur les bénéfices	20	8	(8)
Résultat net			(4 511)

ANNEXES (extraits):

a) Extrait de la note 9 (variation des capitaux propres) :

Note 9/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le capital est constitué de 1 258 971 738 actions de nominal 2 euros.

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Résultat de l'exercice 2019					(4 511)		(4 511)
Solde au 31 décembre 2019 avant affectation du résultat	1 253 846 111	2 508	3 490	34 672	(4 511)	17	36 176
Résultat de l'exercice 2020					8 200		8 200
Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat	1 258 971 738	2 518	3 705		8 200	15	40 662

Distribution de dividendes : sur l'exercice 2019, il a été distribué 3937 de dividendes (par incorporation de réserves).

b) Extrait de la note 13 : état des créances et des dettes

Note 13/ État des créances et des dettes

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciation	Net	Un an au plus	Plus d'un an
Créances					
Actif immobilisé :					
Créances rattachées à des participations	6 943	_	6 943	249	6 694
Autres titres immobilisés	367	_	367	2	365
Prêts	2	_	2	_	2
Actif circulant :					
Avances et acomptes versés sur commandes	8	_	8	8	_
Clients et comptes rattachés	253	_	253	253	_
Autres actifs circulants (a)	13 483	_	13 483	13 436	47
	21 056		21 056	13 948	
Dettes					
Emprunts obligataires (voir note 12)	21 979	_	21 979	2 282	19 697
Emprunts et dettes financières divers (voir note 12)	52 381	_	52 381	42 075	10 306
Banques créditrices	7	_	7	7	_
Fournisseurs et comptes rattachés	938	_	938	938	_
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	31	_	31	31	_
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	_	_	_	_	_
Autres dettes (b)	4 482	_	4 482	534	3 948
Total	79 818		79 818	45 867	33 951

⁽a) Dont 11 320 millions d'euros d'avances accordées à des sociétés du Groupe Sanofi.

c) Extrait de la note 12 : emprunts et dettes financières

Note 12/ Emprunts et dettes financières divers

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)				31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Groupe et associés				42 222	65 860	52 372
Autres				16	12	9
Sous-total				42 238	65 872	52 381
Emprunts obligataires				23 728	23 760	21 979
Banques créditrices				1	18	7
Total				65 967	89 650	74 367
Par échéance (en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Billets de trésorerie	Banques	Groupes et associés	Autres dettes financières	31 décembre 2020
À moins d'un an	2 282	_	7	42 072	3	44 364
Entre un et deux ans	2 700	_	_	_	2	2 702
Entre deux et trois ans	3 569	_	_	10 300	2	13 871
Entre trois et quatre ans	598	_	_	_	2	600
Entre quatre et cinq ans	1 750	_	_	_	_	1 750
À plus de cinq ans	11 080	_	_	_	_	11 080
	04.070					

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et

⁽b) Dette essentiellement liée à l'intégration fiscale du Groupe Sanofi en France, voir note 20.

sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nombre d'années d'amortissement :

Constructions et aménagements des terrains : 15 à 30 ans

Agencements, installations: 10 à 20 ans

Note 5/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

		Valeurs				
(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
Terrains et aménagements	60	_	_	60	(27)	33
Constructions	408	_	_	408	(311)	97
Autres immobilisations corporelles	_	_	-	_	_	_
Immobilisations corporelles en cours	_	_	_	_	_	_
Total	468			468	(338)	130

		Dépréciations		
(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements	(25)	(2)	_	(27)
Constructions	(295)	(16)	_	(311)
Autres immobilisations corporelles	_	_	_	_
Immobilisations corporelles en cours	_	_	_	_
Total	(320)	(18)		(338)

e) Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement réalisés au sein du Groupe sont enregistrés en autres achats et charges externes de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

Les droits acquis auprès de tiers au titre de travaux de développement peuvent être immobilisés si les trois critères suivants sont remplis simultanément : les droits acquis constituent une source régulière de profit, ils ont une pérennité suffisante, et ils sont susceptibles de faire l'objet d'une cession ou d'une concession.

En conséquence, les acquisitions auprès de tiers de droits relatifs à des spécialités pharmaceutiques n'ayant pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché sont comptabilisées en charges. Les paiements d'étape réalisés postérieurement à l'obtention d'autorisation de mise sur le marché sont immobilisés s'ils remplissent les trois critères précédents. Les paiements d'étape comptabilisés à l'actif sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les accords de sous-traitance et les dépenses au titre de contrats de services de recherche et de développement ou les paiements relatifs à des collaborations continues en matière de recherche et de développement mais qui demeurent indépendants du résultat de ces dernières, sont comptabilisés en charges tout au long des périodes au cours desquelles les services sont reçus.

f) Note 15/ Produits d'exploitation

Chiffre d'affaires net Ce poste intègre principalement : (en millions d'euros)

(en millions d'euros)	2020	2019
Prestations de recherche et de développement	352	362
Facturation de loyers	26	28
Commissions de change	51	35
Refacturation de frais de personnel	14	13
Autres	34	12
Total	477	450

Autres produits:

Ils représentent essentiellement les redevances que Sanofi perçoit :

- de ses filiales pharmaceutiques françaises et étrangères auxquelles elle a concédé la licence de brevets, de savoir-faire de fabrication et de marques qu'elle possède;
- et de sociétés tierces auxquelles elle a concédé la licence de plusieurs spécialités pharmaceutiques.

EXERCICE N° 2 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Etablissement des tableaux comptables de fin d'année – Discussion sur la notion de résultat

La société APELEX, qui opère dans le secteur de l'extraction pétrolière, réalise les opérations suivantes.

S'agissant des amortissements, la société applique la méthode linéaire.

Opérations :

- 1. 1^{er} janvier 2022 : création de la société APELEX, par apport en numéraire de 200 000
- 2. 3 janvier 2022 : APELEX contracte un prêt de 800 000 € auprès de sa filiale luxembourgeoise APELUX.
- 3. 1er février 2022 : APELEX achète 10 000 titres de participation de la société ZEX pour 400 000 €. Ces titres représentent 35% du capital de la société ZEX. Des honoraires liés à l'acquisition des titres ont été constatés pour un montant de 5 000 €. L'entreprise a choisi d'incorporer les frais dans le coût d'acquisition des titres.
- 4. 15 mai 2022 : acquisition de marchandises pour 180 000 € auprès de sa filiale YEX. Paiement au comptant. La TVA applicable est de 20%.
- 5. 25 juin 2022 : vente de marchandises pour 400 000 € à sa filiale VLEX. Paiement au comptant. La TVA applicable est de 20%.
- 6. 10 septembre 2022 : Achat d'une installation technique d'extraction pétrolière pour un coût total, mise en service incluse de 410 000 €, et amortissable sur 5 ans. Paiement au comptant. Comparez par rapport aux écritures de la question 4.
- 7. 20 septembre : remboursement par APELEX d'un prêt à sa filiale luxembourgeoise APELUX, à hauteur de 140 000 €. 100 000 € correspondent au capital et 40 000 € aux intérêts.
- 8. le 15 octobre : afin d'avoir le droit d'utiliser le logo et la marque de sa filiale APELUX, APELEX lui paie une redevance de 150 000 €.
- 9. La société ZEX verse 10 € de dividendes par action le 30 octobre 2022.
- 10. A l'inventaire de fin d'année, APELEX constate un stock de 10.000 €.

Travail à effectuer :

- 1. Comptabiliser au journal les différentes opérations de 2022 (y compris les amortissements des immobilisations en fin d'année).
- 2. Faire le bilan et compte de résultat au 31 décembre 2022.
- 3. Quel aurait été le résultat de l'entreprise si elle n'avait pas possédé de titres de la société ZEX ?
- 4. Les dirigeants du groupe dont l'entreprise APELEX fait partie souhaitent diminuer leur impôt en France, dans la mesure où ils bénéficient de taux d'imposition inférieurs dans les autres pays où le groupe est implanté. C'est pour cette raison qu'ils avaient :

- a. joué sur les prix de transfert au sein du groupe, en gonflant les prix de vente de leur filiale YEX de 20%.
- b. joué également sur les prix de transfert au sein du groupe, en imposant à APELEX de pratiquer des prix de vente 20% inférieurs à ceux des autres filiales du groupe.
- c. transféré le logo et la marque du groupe au sein de leur filiale luxembourgeoise APELUX.
- d. demandé à APELEX de contracter un prêt auprès de la filiale luxembourgeoise APELUX.

En l'absence de ces choix de politique comptable, quel aurait été le résultat de APELEX ?

- 5. Le changement climatique, et la lutte contre ce phénomène, peuvent-ils impacter la performance de l'entreprise ?
 - Suite à un ensemble de catastrophes naturelles dues au réchauffement climatique, au cours de négociations climatiques internationales, les Etats prennent la décision de ne pas exploiter 90% des ressources connues de pétrole avec effet immédiat.
 - a. Quel sera l'impact de cette décision sur l'entreprise ?
 - b. Quel sera son impact sur les apporteurs de capitaux de cette entreprise ?
 - c. Si cette entreprise était cotée en bourse, comment son cours évoluerait-il?

EXERCICE N° 3 : INITIATION A LA COMPTABILITE ANALYTIQUE : Comptabilité analytique en coûts complets et direct costing

La société Dubois fabrique trois produits, A, B, C. Voici son compte de résultat de l'année n :

Compte de résultat de la comptabilité générale :

CHARGES		PRODUITS	
Achat matières premières	220000	Ventes	770000
Diminution stocks mat 1ères	13000	Accroissement stocks de produits finis :	
Autres achats	89500		11750
Services extérieurs	170000	- B:	32400
Charges personnel	287500	- C:	39900
Impôts et taxes	7500		
Dotation amortissements	17000		
Dotation provisions	3000		
Charges financières	2500		
CHARGES	810000	PRODUITS	854050
Résultat (bénéfice)	44050		
	854050		854050

La société Dubois dispose, en plus de son système de comptabilité générale, d'un système de comptabilité analytique lui permettant de suivre les résultats de chacun de ses produits. Pour l'exercice n, on dispose des données suivantes où les charges de la comptabilité générale ont été, dans une première phase, regroupées en grandes rubriques et réparties selon le tableau récapitulatif ci-après ¹.

Consommation de matières premières	- A ²	31 000
(achats + transports sur achats + diminution de	- B ²	37 500
stock)	- C ²	175 000
Electricité	- A ²	7 500
	- B ²	10 500
	- C ²	14 000
	 Entretien général 	3 500
"Frais industriels"	- A ²	9 500
	- B ²	16 000

² Frais directs et variables avec les productions.

_

(fournitures natits outillages cous traitenes de	- C ²	32 000
(fournitures, petits outillages, sous-traitance de	- C	32 000
travaux et d'entretien affectable aux produits)	Entertion of start	14500
	- Entretien général	14 500
Entretien et réparations sous-traités non af-		
fectables		
"Charges commerciales"	- A ³	15 000
(rémunération d'intermédiaires, dépenses de	- B ³	15 000
publicité,)	- C ³	31 000
	 Charges commercia- 	15 500
	les fixes	
Transports . sur ventes	- A ³	7 000
	- B ³	9 500
	- C ³	14 000
. Transports administratifs et	- Administration	13 500
transports de personnel	générale	
Dépenses administratives		
(loyers, primes d'assurances, frais externes	- Administration générale	23 000
divers, déplacements et missions, frais postaux	\mathcal{E}	
et télécommunications + charge supplétive)		
Impôts et taxes	- Administration générale	7 500
Charges de personnel (dont charges sociales)	- A ²	21 000
	- B ²	38 000
	- C ²	85 500
	- Entretien Général	37 500
	- Bureaux techniques	54 500
	- Administration	51 000
	générale	21 000
Charges financières	- Administration générale	2 500
Dotations aux amortissements	- Administration générale	17 000
TOTAL	J	809 000

Statistiques des productions et des ventes

	A	В	C
Quantités produites	6 000	5 000	10 000
Quantités vendues	5 500	4 000	9 000
Chiffres d'affaires (€)	185 000	185 000	400 000

Les clés d'imputation des charges fixes sont les suivantes :

- les charges d'entretien général et des bureaux techniques sont imputées de la manière suivante :

A	В	C	Administration générale
30%	25%	25%	20%

³ Frais directs variables avec les chiffres d'affaires.

- les charges d'administration générale sont imputées aux coûts de production de A, B, C, dans les proportions des quantités produites ;
- quant aux charges commerciales fixes, elles sont imputées aux coûts de revient des ventes proportionnellement aux chiffres d'affaires.

QUESTIONS

- 1. Déterminer, pour chacun des produits A, B, C, les résultats obtenus par le calcul des coûts complets
- 2. Calculer les marges variables obtenues par la méthode du direct costing. Faut-il arrêter la production de C ?

ANNEXES:

Etat des stocks:

	Stock initial (1/1/n)		Stock final (31/12/n)	
	quantité	valeur	quantité	Valeur
Matières premières				
pour : - produit A	100	1 000	0	0
- produit B	200	2 000	0	0
- produit C	1 000	10 000	0	0
Produits finis				
- produit A	0	0	500	11 750
- produit B	0	0	1 000	32 400
- produit C	0	0	1 000	39 900

Il est précisé en outre que :

- la dotation aux provisions de 3 000 € concerne une provision pour risques (charge non incorporable). Il n'y a pas d'autres dotations ou reprises de provisions.
- pour la détermination des coûts, il doit être tenu compte d'une rémunération des capitaux propres égale à 5% de leur montant. Il est précisé que ces capitaux propres sont de $40\,000\,$ €.

Compte de résultat de la comptabilité générale

Charges		Produits	
Charges (voir détail ci-dessus)	810 000	Ventes Accroissement des stocks de produits finis :	770 000

Résultat (bénéfice)	44 050	- A : - B : - C :	11 750 32 400 39 900
	854 050		854 050

Montant des charges incorporées aux coûts en comptabilité analytique

Charges de la comptabilité générale	810 000
- Charges non incorporables (dotations aux provisions pour risques)	- 3 000
+Charges supplétives (rémunération des capitaux propres, 5% ´40 000 €)	+ 2 000
Charges incorporées aux coûts	809 000

EXERCICE N° 4: COMPTABILITE ANALYTIQUE

Les coûts de revient et leurs curieuses propriétés

Soit une entreprise CURIO dont la comptabilité analytique fournit, pour une période donnée, les éléments suivants :

Charges indirectes (frais généraux communs): 3 600

	atelier A	atelier B
salaires directs autres charges directes	750 1 650	750 2 850
Charges directes	2 400	3 600
quantités fabriquées et vendues	1 000	1 000
prix de vente unitaire	4,00	5,50

- 1) Dans cette entreprise, les frais généraux sont imputés aux ateliers au prorata des salaires directs. Fin décembre, au vu des résultats ci-dessus, le PDG cherche à obtenir rapidement le coût de revient des produits A et B.
 - a. En tant que contrôleur de gestion, que pouvez-vous lui rapporter?
 - b. Suite à cet échange, en tant que directeur, quelle décision prenez-vous ?
- 2) Le contrôleur de gestion propose de répartir les frais généraux de la société au prorata des charges directes. Quel est l'impact de ce changement ?
- 3) L'année suivante, les "autres charges directes" de l'usine B diminuent de 1 200. Suite au rapport de votre contrôleur, que faîtes-vous ? Faut-il fermer l'atelier incriminé ?

EXERCICE N° 5 (facultatif) : RETOUR SUR LA NOTION DE RESULTAT

Voici le bilan et le compte de résultat de l'entreprise MANIP :

BILAN

<u>Actif</u>		<u>Passif</u>	
immobilisations 1 600		capital	1 000
moins amortissements 950	650	réserves	100
stock de matières premières	400	résultat net de l'exercice	120
stocks de produits en cours	200	provisions pour risq et charges	150
stocks de produits finis	250	emprunts à long terme	400
créances clients	250	dettes bancaires à court terme	200
comptes bancaires	300	dettes fournisseurs	150
caisse	70		
	2 120		2 120

COMPTE DE RÉSULTAT

<u>Charges</u>		<u>Produits</u>	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
achats de matières premières	300	ventes de produits	3 040
diminution stocks mat premières	150	accroissement des stocks de produits finis et d'en cours	290
achats de services extérieurs	200		
impôts et taxes	200		
charges de personnel	1 600		
dotations aux amortissements	300		
dotations aux provisions	90		
Charges financières			
Intérêts	50		
Charges exceptionnelles			
pénalités sur marchés	50		
créances irrécouvrables	150		
dotations provisions exceptionnelles	40		
Impôts sur les bénéfices	80		
Résultat net	120		
	3 330	33	30

QUESTIONS:

- 1) Qu'auraient été les différents comptes si, au lieu de porter 300 en dotation aux amortissements, l'industriel avait été autorisé par le fisc à hauteur de 540 ?
 - . Conséquence sur le résultat ?
 - . Conséquence sur la situation financière ?
- 2) En novembre de l'année, le directeur de l'entreprise MANIP avait annoncé un résultat net prévisionnel de 200 M€. Il aimerait s'y tenir, tant vis-à-vis de ses actionnaires que de son banquier (il a notamment un emprunt en cours, avec comme *convenant*, le maintien de son résultat net à un niveau supérieur à 200 M€). Que faire ?

Deux grands types de covenants (Pierre Cléon, le 02/05/2011, les Echos).

Covenants financiers: Les covenants financiers contraignent une entreprise à respecter des ratios financiers au moment de chaque clôture annuelle des comptes. Pour l'établissement financier, le fait d'inclure ces ratios dans le contrat de prêt lui permet de s'assurer que l'entreprise à qui elle prête des fonds, à un moment donné, s'obligera à conserver tout au long de la durée du crédit une structure financière et une rentabilité suffisantes, lui permettant ainsi de respecter les échéances de remboursement.

Les ratios fréquemment utilisés varient d'un établissement à l'autre, mais on retrouve souvent celui des dettes financières/fonds propres, du cash-flow libre,...

• « Autres » covenants :

On trouve des clauses obligeant le dirigeant d'entreprise à tenir informé l'établissement bancaire « prêteur » des modifications de structure juridique ou d'actionnariat de la société, de la souscription de dettes ou de la cession d'actifs.

1) Chargeurs boucle un financement privé indexé sur deux indicateurs de performance RSE (in Investir (site web), Actions, 15 décembre 2020)

Le groupe industriel se finance « vert » grâce à un Euro PP de 100 millions d'euros.

Chargeurs se donne les moyens financiers de poursuivre sa stratégie d'investissements et mettre en œuvre son plan Leap Forward 2025, qui sera dévoilé en février. Le groupe industriel diversifié, qui s'est distingué ces derniers mois par son engagement dans la lutte contre la Covid-19, vient de réaliser un placement privé obligataire (Euro PP) « sustainability linked » d'un montant de 100 M€ auprès d'Aviva Investors France, La Banque Postale AM, Aberdeen Standard Investment, SHAM et Klesia Finances. D'une maturité de 8 ans, cet emprunt, remboursable in fine, sert un coupon de 3,25% et dispose d'un covenant de gearing (endettement net sur fonds propres) inférieur à 1,2 fois. La maturité moyenne des dettes tirées s'en retrouvent allongée de 3,3 ans à 4,5 ans.

Surtout, cet emprunt est indexé sur deux indicateurs de performance environnementale et sociale: la réduction du taux de fréquence des accidents et l'augmentation de la part du chiffre d'affaires réalisée avec des produits vertueux. L'atteinte de ces engagements fera l'objet d'une vérification annuelle par un organisme tiers indépendant. « Dans le cas où aucun des deux objectifs ne serait atteint à l'issue d'un exercice donné, le groupe s'engage à verser un coupon supplémentaire à une ou plusieurs institutions caritatives », précise Chargeurs dans un communiqué de presse.

2) Loxam s'emploie à rassurer les investisseurs (in L'AGEFI Quotidien, Émetteurs, 3 avril 2020, Aroun Benhaddou)

Le leader européen de la location de matériels pour le BTP a levé les doutes sur sa capacité à répondre à ses besoins de liquidité à court terme.

La pression grimpe sur Loxam. Le 31 mars, la note des obligations seniors du numéro un européen de la location de matériels pour le BTP a été rétrogradée de deux crans par S&P,

passant de BB- à B. En parallèle, la note de sa dette subordonnée a été abaissée de B à CCC+. Un coup de semonce reflétant les inquiétudes de l'agence de notation sur la capacité de Loxam à traverser sans encombre la crise du coronavirus. Car à l'instar de nombre d'entreprises tricolores, le groupe dirigé par Gérard Déprez a été frappé de plein fouet. En France, son activité est à l'arrêt et la situation est peu ou prou identique en Italie et en Espagne. L'activité n'est cependant pas intégralement grippée dans les pays nordiques et dans l'Europe de l'Est, où près de 35% des revenus sont générés. Pour répondre à cette situation exceptionnelle, des mesures fortes ont été prises, en limitant notamment les dépenses. Dans l'Hexagone, 80% des employés ont été mis au chômage partiel, avec comme conséquence une baisse de près de 70% de la masse salariale dans le pays. Les investissements ont quant à eux été massivement réduits. Seuls 40 millions d'euros de capex ont été engagés depuis le début de l'année, 10% du budget initial. «Par le passé, Loxam a habitué le marché à couper massivement dans les capex en cas de difficulté, pour être en mesure de générer un free cash-flow positif et de conserver un risque de crédit soutenable. Ce devrait aussi être le cas en 2020», estime un analyste. Certains investisseurs avaient fait part de leur inquiétude concernant une potentielle rupture de covenant sur la ligne de crédit RCF de 75 millions d'euros (pleinement tirée), car le covenant a été fixé à un levier de 5 fois l'Ebitda. Or au 31 décembre, ce dernier atteignait déjà à 4,9 fois. Loxam a donc entamé des négociations avec ses partenaires bancaires - lesquels lui ont accordé 175 millions de facilités - pour obtenir davantage de souplesse sur sa RCF. Le troisième plus gros loueur de matériels pour le BTP au monde a aussi fait savoir qu'il se réservait la possibilité de demander l'emprunt garanti à hauteur de 90% par l'Etat. Une telle mesure lui permettrait de bénéficier d'un prêt pouvant aller jusqu'à 230 M€. Des éléments rassurants sur la liquidité, qui reste cependant sous perspective négative par S&P. L'agence estime que le ratio dette sur Ebitda devrait grimper à près de 6 fois en 2020. Un accroissement des mesures de confinement ou leur prolongation pourrait ainsi engendrer une nouvelle dégradation de l'émetteur.

3) Fleury Michon accélère sur l'ESG (in Option Finance, Entreprise & finance, 20 septembre 2022, Thomas Feat)

L'entreprise vendéenne vient de modifier les termes de deux emprunts bancaires afin d'en indexer le coût sur des objectifs durables. Elle est par ailleurs la première société européenne du secteur agroalimentaire à modifier en ce sens un programme de titrisation de créances.

«Pousser plus loin la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.» C'est pour atteindre ce but, mis en avant par Philippe Teisseire, son directeur administratif et financier, que le groupe Fleury Michon a récemment décidé d'indexer le coût de deux emprunts bancaires d'un montant cumulé de 80 M€ sur l'atteinte d'objectifs durables poursuivis par l'entreprise. Ces deux emprunts de respectivement 20 et 60 M€, l'un bilatéral l'autre syndiqué, ont été contractés par l'entreprise en 2018 et 2019 pour financer les acquisitions de Paso et Marfo.

Ainsi convertis en «sustainability-linked loans» ou «prêts à impact», ces financements sont désormais assortis d'un mécanisme de bonus-malus appelé à faire évoluer les spreads qui leur sont attachés à la hausse ou à la baisse. «Si nous atteignons nos objectifs, la variation sera de 2,5 points de base à la baisse. Dans le cas contraire, elle sera de 2,5 points de base à la hausse», souligne Philippe Teisseire. Cette éventuelle modification aura lieu chaque année, alors même que les intérêts de l'emprunt bilatéral sont versés par le groupe trimestriellement et ceux du crédit syndiqué semestriellement.

75 M€ de créances mensuelles

Les objectifs auxquels sont désormais corrélés les deux crédits bancaires ont trait à cinq thématiques : la sécurité des collaborateurs, l'économie circulaire, la transition énergétique – Fleury Michon s'est engagé à réduire de 15 % sa consommation d'énergie d'ici 2025 – la santé/nutrition et la qualité nutritionnelle des produits. «Les mesures que nous déployons pour atteindre ces objectifs sont auditées chaque année par un cabinet spécialisé, Finexsi, tout comme les 43 indicateurs que nous publions chaque année dans notre rapport annuel et qui servent à mesurer notre performance extra-financière.»

Dans les prochains mois, le groupe pourrait poursuivre dans cette voie. Fleury Michon étudie notamment la possibilité de convertir des crédits bancaires dédiés au financement de ses sites industriels en «crédits à impact».

Encadré(s): Des objectifs chiffrés

Dans le cadre de la mise en place de ses financements à impact, Fleury Michon s'est engagé à réduire le taux de fréquence des accidents au travail avec arrêt de ses salariés de 20 % d'ici 2025, à multiplier la part de ses emballages recyclables par deux d'ici 2025, à réduire sa consommation énergétique de 15 % au cours des quatre prochaines années, à moins recourir aux arômes artificiels et à maintenir au-dessus d'un seuil de 90 % la part de ses produits Nutriscore A, B ou C.

ANNEXES

Complément : Les provisions

1) Ferrovial: chute de 85% du bénéfice net sur 9 mois (in Le Figaro, Oct 18)

Le groupe espagnol de BTP et services Ferrovial a publié aujourd'hui un bénéfice net de 59 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'année, soit une baisse de 84,7% par rapport à 2017.

Le résultat du groupe, qui avait enregistré une perte de 72 M€ au premier semestre, a été amputé par la constitution d'une provision de 237 M€ en raison d'un différend avec la mairie de Birmingham (Royaume-Uni), qui jugeait insuffisant l'entretien de son réseau d'autoroutes. Ferrovial, comptant quelque 96.000 employés dans une quinzaine de pays, avait dégagé en 2017 un bénéfice net de 387 M€ sur les neuf premiers mois.

2) Tarkett annonce une perte sur ses résultats, 20/7/2017

Tarkett a annoncé qu'il accuserait une perte nette en 2017 en raison d'une provision de 150 millions d'euros liée à une enquête en France de l'Autorité de la concurrence menée depuis 2013 à l'encontre de plusieurs fabricants de revêtements de sols.

Le groupe précise dans un communiqué que cette provision, qui sera inscrite à ses comptes du premier semestre, ne remet toutefois pas en cause les objectifs financiers du plan stratégique 2020 présenté en octobre 2016.

Tarkett rappelle qu'il coopère pleinement avec l'Autorité de la concurrence depuis le début des investigations en mars 2013 sur des pratiques "anciennes" dont l'origine remonte à 1990 et pour lesquelles la société a reçu une notification de griefs.

Le groupe fait aussi valoir que compte tenu de la solidité de son bilan, la provision n'aura pas d'impact sur sa capacité à respecter ses engagements financiers.

Un porte-parole joint par téléphone n'a pas souhaité révéler la nature des pratiques anticoncurrentielles concernées. Personne n'était joignable dans l'immédiat à l'Autorité de la concurrence.

A titre de comparaison, le consensus anticipait, avant cette annonce, un bénéfice net annuel de l'ordre de 140 millions d'euros.

Tarkett n'est pas le seul acteur à être visé par cette enquête. Le groupe suisse Forbo a également dévoilé jeudi une provision de 85 millions de francs suisses (77 M€) dans le cadre de cette enquête portant sur le marché français.

3) Bosch modérément optimiste pour 2017 (Le Figaro.fr avec AFP, 04/05/2017)

Le bénéfice net part du groupe a chuté de 39% à 1,95 Md€ sur un an, selon son rapport annuel, tandis que le bénéfice d'exploitation Ebit a fondu de 28% à 3,3 Md€, lesté par des éléments exceptionnels.

Bosch a en effet dû remettre au pot afin de gonfler ses provisions pour risques juridiques en lien avec le "dieselgate" et une enquête des autorités de la concurrence. Ces provisions atteignent désormais 1,074 Md€. L'équipementier a déjà admis avoir livré à Volkswagen des composants du logiciel permettant de tricher sur les valeurs d'émissions polluantes, mais ne s'est jamais prononcé sur les faits de manipulation, alors que des enquêtes sont toujours en cours.

Début février, Bosch a accepté de verser plus de 300 M\$ de dédommagement à des plaignants américains dans l'affaire des moteurs diesel truqués de Volkswagen, sans admettre toutefois sa culpabilité.

4) Kering: Enquête fiscale en Italie (Janv 19)

Dans le cadre de l'enquête fiscale ouverte à Milan en 2017, Kering a annoncé le 25 janvier 2019 qu'une équipe d'audit des autorités fiscales italiennes a finalisé un audit fiscal et a remis un rapport selon lequel Luxury Goods International (LGI), une filiale suisse de Kering, aurait exercé en Italie des activités qui auraient dû donner lieu au paiement d'impôts sur les sociétés en Italie, ce que Kering conteste. Le rapport d'audit en question porte sur les résultats des années 2011 à 2017 et le montant estimé d'impôts pouvant être réclamés s'élève à environ 1 400 M€. Le rapport d'audit doit désormais être examiné au sein des autorités fiscales italiennes par le service chargé d'évaluer les conclusions du rapport, qui prendra alors sa décision finale. Kering conteste les conclusions du rapport d'audit tant sur leurs fondements que les montants. Kering est confiant quant à l'issue de la procédure en cours et continuera de collaborer pleinement, en toute transparence, avec l'administration fiscale italienne pour faire valoir tous ses droits. A ce stade de la procédure, Kering ne dispose pas des éléments suffisants permettant de comptabiliser une provision comptable spécifique correspondant à une estimation fiable du risque de redressement encouru. Le Groupe confirme par ailleurs qu'il opère un suivi rigoureux de ses positions fiscales et maintient une approche prudente dans l'appréciation de ses passifs fiscaux, notamment pour ceux se rapportant à sa politique de prix de transfert.

5) BMW suspendu à une amende pour entente entre Allemands (in Le Point, 7/5/19)

Alors que le résultat reste supérieur aux attentes, le bénéfice net est divisé par quatre, plombé par une provision géante dans la perspective d'une enquête anti-cartel. Le groupe automobile allemand BMW a vu son bénéfice net fondre de 74 % au premier trimestre, à 588 millions d'euros, sous l'effet d'une provision de 1,4 milliard d'euros dans le cadre d'une enquête anti-cartel européenne.

(...) La Commission européenne a accusé début avril BMW, Volkswagen et Daimler de s'être entendus pour éviter de se faire concurrence sur les technologies réduisant les émissions polluantes. Dans la foulée, le constructeur bavarois a annoncé qu'il « dédui(sai)t de la liste de reproches que la Commission européenne imposera très probablement une amende d'un montant significatif », l'obligeant à former une provision.

« BMW va combattre - si nécessaire - les accusations de la Commission européenne avec tous les moyens juridiques » à sa disposition, réitère le groupe mardi.

6) Volkswagen avertit sur ses résultats, 22/9/2015

a) Dotation aux provisions : 22/9/15 :

BERLIN, 22 septembre (Reuters) - Volkswagen a annoncé mardi qu'il allait revoir ses objectifs de résultats 2015 après de nouvelles provisions d'un montant de 6,5 Md€ destinées à couvrir le coût du scandale des émissions de ses moteurs diesel.

Le groupe automobile allemand est accusé par les autorités américaines d'avoir équipé plusieurs centaines de milliers de voitures d'un dispositif permettant de fausser les résultats des tests d'émissions polluantes, afin d'assurer qu'ils respectent les normes en vigueur.

Il encourt des amendes d'un montant maximal de 18 Md€ (16 Md€) dans le volet américain du scandale, qui s'étend déjà à d'autres marchés.

Des investigations ont établi que le logiciel de contrôle des émissions polluantes utilisé dans les modèles susceptibles d'avoir enfreint les règles en vigueur aux Etats-Unis a aussi été utilisé dans d'autres modèles diesel du groupe, a expliqué VW mardi.

Il a ajouté qu'il ne tolérait aucune infraction aux lois en vigueur et promis d'informer "constamment et dans la transparence" le public de l'évolution du dossier.

A la Bourse de Francfort, l'action Volkswagen amplifiait son recul après l'annonce des nouvelles provisions: le titre chutait de plus de 17%.

b) Constatation de la charge : 28/6/16 : VOLKSWAGEN devra verser près de 15 milliards de dollars aux Etats-Unis

Agence Option Finance (AOF)

Scandale dieselgate : VOLKSWAGEN devra verser près de 15 milliards de dollars aux Etats-Unis

(AOF) - Dans le cadre d'un accord avec la justice américaine et l'Etat de Californie sur le scandale du dieselgate, Volkswagen devra verser 14,7 milliards de dollars. 10,03 Md\$ constitueront les dédommagements aux particuliers tandis que près de 5 Md\$ seront utilisés pour compenser les dépassements d'émissions polluantes. Le groupe automobile allemand a également annoncé avoir conclu un accord avec les autorités de Colombia et Porto Rico d'une valeur de 603 M\$ pour mettre fin aux poursuites des consommateurs.

Ce montant "entre dans le champ de nos provisions et des autres engagements financiers que nous avons déjà annoncés et nous sommes en mesure de gérer les conséquences", a indiqué le directeur financier de Volkswagen.

Sur l'année 2015, Volkswagen a accusé une perte de 1,58 milliard d'euros comparé à un bénéfice de 10,8 milliards un an plus tôt. Cette nette dégradation des comptes du premier constructeur automobile mondial s'explique par la perte opérationnelle de plus de 4 milliards d'euros (contre un bénéfice opérationnel de 12,7 milliards en 2014).

Volkswagen a notamment comptabilité 16,2 milliards d'euros de charges exceptionnelles liées au scandale de la triche aux émissions polluantes.

Pour rappel, le scandale du "dieselgate" a éclaté le 18 septembre dernier. A cette date, l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a accusé Volkswagen de munir ces véhicules vendus aux Etats-Unis d'un logiciel destiné à limiter les émissions de dioxyde d'azote lors des tests d'homologation. Ces révélations ont entrainé la démission du président du directoire de Volkswagen et la réorganisation du groupe.

COMPLEMENTS EXERCICE 2 – Les enjeux de la Comptabilité générale

Le Maine Libre, Haute Sarthe vendredi 29 novembre 2019 592 mots, p. Haute Sarthe_25

Remade, la fin d'une success story

Après une croissance fulgurante, la start-up de recyclage de smartphones est au bord du gouffre.

Avec pour étendard le recyclage de smartphones, le groupe Remade a recruté à tour de bras en Normandie pour atteindre 680 personnes en 2019, mais cinq ans après sa création, il est menacé de liquidation, et soupçonné de faux bilan.

- « Pour masquer l'effondrement du groupe », Remade a « gonflé artificiellement son chiffre d'affaires » avec des « manœuvres comptables », affirme le cabinet Syndex dans un rapport confidentiel pour le CSE, daté de novembre, révélé par le média normand Le Poulpe.
- « Manipulation comptable » soupçonnée

De son côté, à la suite d'un « signalement d'un administrateur judiciaire », le parquet de Coutances a ouvert le 30 septembre une enquête préliminaire pour faux bilan et fausses factures au sein de cette société en redressement judiciaire depuis deux mois. Il a depuis reçu une plainte d'un groupe d'investisseurs en capitaux dans Remade.

L'enjeu est lourd. Hier devant le tribunal de commerce de Rouen, Remade group (500 salariés dont 330 aujourd'hui dans son usine de reconditionnement de smartphones à Poilley, près du Mont-Saint-Michel, selon la direction) risquait une liquidation. En septembre la direction affichait 680 salariés dont 450 à Poilley.

Quatre offres ont été déposées mais « *aucune recevable en l'état* », selon Thomas Hollande, l'avocat du CSE. Surtout, elles n'empêcheraient pas une hécatombe sociale. Matthieu Millet, fondateur et ex-PDG de Remade propose de reprendre 143 salariés mais selon Me Hollande cette offre « *ridicule* » nécessite un accord préalable du procureur.

Les trois autres candidats (Recommerce, SFIT, Takara) ne reprendraient de 15 à 32 salariés.

C'est que Remade se présente avec une dot de 25 000 à 33 000 IPhones reconditionnés selon la direction mais avec un besoin de refinancement très lourd (90 millions fin août selon Syndex).

Le temps n'est pourtant pas si loin où Remade nourrissait bien des espoirs dans ce coin rural de Normandie en annonçant des vagues de recrutement. Selon Syndex « les effectifs ont plus que doublé entre 2016 et 2018, de 163 à 370 salariés » chez Remade SAS.

Mais, selon le cabinet, le chiffre d'affaires affiché derrière ces embauches n'est qu'illusion. Syndex relève ainsi par exemple un « *schéma de facturation* » avec le grossiste en téléphonie mobile Sofydis « *qui ne correspond à aucune transaction réelle* ». Cette « *manipulation comptable* » permet de « *surévaluer de 40 %* » le chiffre d'affaires 2018 de 69 millions d'euros.

Ainsi la toute jeune entreprise a, estime Syndex, pu « produire un discours séducteur pour les financeurs en recherche de pépites technologiques » : sur 2014-2019 Remade lève 200 millions d'euros. Le cabinet soupçonne Remade d'avoir « dès 2016 [...] masqué [...] une situation déjà déficitaire » avant que celle-ci ne devienne « critique » en 2018.

« L'aggravation des difficultés n'a pas freiné [...] des dépenses apparaissant totalement dispendieuses », accuse Syndex, avec « pour plusieurs membres du comité de direction, un cumul de dépenses et salaires sans commune mesure avec la taille du Groupe et absolument pas supportable par le modèle économique ».

La success story de la « pépite » se révèle aux yeux de Syndex une « course effrénée à la taille non pas pour en faire un groupe florissant, mais bien pour maximiser rapidement sa valorisation en affichant des croissances fortes de chiffre d'affaires ».

Dans un communiqué daté du 14 novembre, Matthieu Millet dénonce les « *conclusions* » d'un rapport qui « *donnent une vision erronée de la réalité* » et annonce une plainte pour diffamation.